



Orientation sur les tâches des branches de formation et d'examens impliquées dans la formation initiale en école dans le cadre de la mise en œuvre de la formation à la pratique professionnelle

(État : 23 mai 2024)

Classification

L'organe national de coordination (ONC) chargé de la mise en œuvre des réformes dans le commerce de détail et la formation commerciale initiale a conçu les plans d'études nationaux de mise en œuvre à l'école professionnelle Employé-e de commerce CFC pour la formation initiale en école (FIEc). De plus, par ses idées, il a contribué au projet « Concepts de branches pour la formation initiale en école » de la Conférence suisse des branches de formation et d'examens commerciales (CSBFC). La présente orientation résume les principales informations issues de divers documents de base relatifs à la formation à la pratique professionnelle et clarifie les tâches des branches de formation et d'examens impliquées.

Bases de la formation initiale en école

Les bases suivantes sont disponibles sur le [site internet FOCOS](#) ainsi que sur le [site internet CSFP](#):

- Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale Employé-e de commerce avec certificat fédéral de capacité (16 août 2021).
- Plan de formation Employé-e de commerce CFC (24 juin 2021).
- Normes minimales de la CSBFC pour les instruments de mise en œuvre en entreprise (19 janvier 2021).
- Plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle Employé-e de commerce CFC, Focus FIEc (1^{er} juillet 2022).
- Plan d'études national pour l'enseignement à l'école professionnelle Employé-e de commerce CFC, Focus FIEc MP (1^{er} juillet 2022).
- Dispositions d'exécution de la CSBFC relatives à la procédure de qualification avec examen final Employé-e de commerce CFC (13 juillet 2022).
- Règlement général de la CSBFC pour les cours interentreprises (19 janvier 2022).
- Recommandation CSFP n° 9 Filières de formation FIEc : Principes pour la reconnaissance et la surveillance (15 septembre 2022).
- Recommandation CSFP n°10 Cadre réglementaire du stage de longue durée dans la FIEc d'employé-e de commerce CFC (23 mai 2023)
- Annexe à la recommandation CSFP n°10 Contrat prestataire FIEc entreprise de stage.

Branches de formation et d'examens impliquées dans la FIEc

Les branches de formation et d'examens impliquées dans la formation initiale en école (FIEc), ainsi que le nombre de jours de cours interentreprises CI FIEc, figurent dans l'annexe 3 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale Employé-e de commerce CFC. Sur la base de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation Employé-e de commerce CFC, ainsi que des plans d'études nationaux pour l'enseignement à l'école professionnelle Employé-e de commerce CFC FIEc, les branches de formations impliquées mettent à disposition des instruments de mise en œuvre spécifiques à leur branche pour la formation en entreprise pendant le stage de longue durée et proposent des CI spécifiques à la FIEc.



Les branches impliquées déterminent quelles variantes de mise en œuvre elles privilégient conformément aux plans d'études nationaux pour l'enseignement à l'école professionnelle Employé-e de commerce CFC FIEc. Formation Commerciale Suisse (FOCOS) tient une [liste](#) correspondante avec de plus amples informations.

Branches impliquées selon l'état au 1^{er} janvier 2024 :

- Services et administration (SA)
- Commerce
- Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT)
- Logistique et transports internationaux (LTI)
- Administration publique (OVAP)

Formation à la pratique professionnelle

Conformément à l'art. 10 al. 2 de l'ordonnance sur la formation, la formation à la pratique professionnelle est dispensée dans le cadre d'une formation initiale en école lors d'un stage de longue durée en entreprise combiné avec les CI (conformément à l'annexe 3 de l'ordonnance sur la formation).

« Dans les offres de formation professionnelle à plein temps, sans stage de longue durée (au sens de l'art. 10 al. 5 de l'ordonnance sur la formation), la formation à la pratique professionnelle revêt une importance particulière. Les objectifs évaluateurs du plan de formation pour les lieux de formation en entreprise et cours interentreprises illustrent les objectifs de la formation à la pratique professionnelle. Pour les variantes de mise en œuvre en école à plein temps, sans stage de longue durée, les objectifs évaluateurs des branches de formation et d'examens commerciales Services et administration (SA) sont déterminants. Pour pouvoir garantir la réussite des examens finaux dans le cadre de la procédure de qualification, il est indispensable d'accorder une grande importance à l'enseignement des connaissances professionnelles et à la formation à la pratique professionnelle. Les organismes responsables de la formation mettent à disposition des médias d'apprentissage et des instruments de mise en œuvre appropriés. Ces derniers constituent la base de la mise en œuvre de la formation à la pratique professionnelle ainsi que des connaissances professionnelles. »¹

Connaissances professionnelles

Dans la formation initiale en école, la transmission des connaissances professionnelles conformément aux plans d'études nationaux Employé-e de commerce CFC Focus FIEc/ Focus FIEc MP1 revêt une importance capitale en vue de la réussite de la formation professionnelle. Il est dès lors primordial que les personnes suivant la formation FIEc puissent acquérir les connaissances professionnelles requises dans le contexte scolaire. Pour garantir une transmission des connaissances professionnelles axées sur la pratique dans le cadre des cours à l'école, les prestataires de la FIEc disposent de mandats pratiques

¹ Extrait « Remarque didactique concernant les variantes de mise en œuvre en école à plein temps » des plans d'études nationaux pour l'enseignement à l'école professionnelle Employé-e de commerce CFC Focus FIEc / FIEc MP1.



scolaires spécifiques et d'exercices dans les médias d'apprentissage pour l'enseignement des connaissances professionnelles de FOCOS.²

Documentation d'apprentissage

Les personnes en formation constituent une documentation d'apprentissage tout au long de leur formation, dans laquelle elles consignent en permanence tous les travaux importants en lien avec les compétences opérationnelles à acquérir. En vue du stage de longue durée, les personnes en formation indiquent aux entreprises de stage les connaissances professionnelles qu'elles ont acquises dans le contexte scolaire. En outre, elles procèdent à une auto-évaluation de leur niveau de compétence actuel, en complétant la grille de compétences des médias d'apprentissage pour l'enseignement des connaissances professionnelles de FOCOS.

Stage de longue durée

En vue de la formation initiale en entreprise et dans le cadre des CI pendant le stage de longue durée, les branches impliquées harmonisent leurs concepts relatifs à la formation initiale en entreprise (FIEn). Les directives spécifiques aux branches de l'annexe 2 du plan de formation sont déterminantes dans ce contexte. Les branches élaborent les instruments de mise en œuvre pertinents pour les stages de longue durée dans leurs domaines et les adaptent sur le plan méthodologique et didactique à la durée et au moment des stages de longue durée.

Conformément aux normes minimales de la CSBFC, les branches développent les instruments de mise en œuvre suivants :

- Formation en entreprise : mandats pratiques, grille de compétences, rapport de formation, contrôle des compétences partie entreprise (CCE).
- Formation dans le cadre des CI : contenus d'apprentissage, contrôle des compétences CC-CI.

Classes monobranches de la branche Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT)

Les classes ou les offres de formation monobranches constituent une exception dans la formation initiale en école et sont exclusivement axées sur la branche de formation et d'examens Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme (HGT). Celle-ci développe la pratique acquise sur la base du plan de formation Employé-e de commerce CFC du 21 novembre 2014 pour le compte de la formation initiale en école (état au 1^{er} juin 2018). Dans les classes monobranches, les directives spécifiques aux branches de l'annexe 2 du plan de formation sont déterminantes. Le concept de coopération entre la branche de formation et d'examens et les prestataires de la FIEc est la condition préalable pour pouvoir organiser des classes monobranches.

² Extrait du paragraphe « Connaissances professionnelles (enseignement, unités d'exercice pratique, mandats pratiques scolaires) » des plans d'études nationaux pour l'enseignement à l'école professionnelle Employé-e de commerce CFC Focus FIEc / Focus FIEc MP1.